



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 15 avril 2013

Finalisation de la cession des titres EADS et précisions sur l'utilisation des fonds reçus

L'opération de cession des actions EADS, réalisée le mardi 9 avril, a été finalisée, avec le transfert effectif de ces actions ; le groupe Lagardère a reçu 2 283 M€ au titre de cette cession.

La plus-value, nette d'impôt et des frais de transaction, s'élève à 1,8 milliard d'euros.

Conformément à ce qui avait déjà été indiqué, le groupe Lagardère entend répartir le montant de cette cession entre, d'une part, une prime exceptionnelle pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe, d'autre part, la réduction de l'endettement, et enfin un dividende exceptionnel pour les actionnaires.

Le montant de ce dividende exceptionnel sera décidé dans les prochaines semaines, et devrait donc être annoncé avant l'Assemblée Générale du 3 mai 2013.

Ce dividende exceptionnel prendra la forme d'un acompte sur le dividende de l'exercice 2013, et sera pris en compte dans le projet d'affectation du résultat de l'exercice 2013 qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle, qui sera réunie en mai 2014.

Par ailleurs, le groupe Lagardère réaffirme sa stratégie de croissance visant à accroître son exposition aux activités en développement (notamment travel retail, numérique, gestion de droits), qui pourrait se traduire par des acquisitions ciblées lorsque des opportunités se présenteront.

*Lagardère est un groupe 100 % média (Livre et e-Publishing ; Presse, Audiovisuel, Numérique et Régie publicitaire ; Travel Retail et Distribution ; Sport et Entertainment) comptant parmi les leaders mondiaux de ce secteur.
Le marché de référence du titre Lagardère est Euronext Paris.*

Contacts Presse

Thierry FUNCK-BRENTANO

tél. 01 40 69 16 34

tfb@lagardere.fr

Ramzi KHIROUN

tél. 01 40 69 16 33

rk@lagardere.fr

Contact Relations Investisseurs

Anthony MELLOR

tél. 01 40 69 18 02

amellor@lagardere.fr